FORFAIT STRUCTURE 2022

VOLET 1

L'indicateur « Implication dans les démarches de prise en charge coordonnée » est optionnel et rémunéré 120 points si les 5 indicateurs socles sont validés.

DMP	Logiciel métier compatible DMP (ou référencé Ségur) et d'un LAP certifié HAS		280 pts 1960€
	Messagerie sécurisée de santé		
sesam-vitale	Version de cahier des charges Sesam vitale addendum 8 intégrant l'app Carte vitale		
	Taux de télétransmission > 2/3	67 %	
ameli.fr	Affichage des horaires du cabinet dans Ameli		
	Implication dans les démarches de prise en charge coordonnée		120 pts 840€

VOLET 2

(accessible si tous les indicateurs du volet 1 sont atteints)

DMP	Taux d'usage DMP	20 %	80 pts 560€
MON ESPACE SANTÉ	Taux d'usage Mon espace santé entre PS et patients	5 %	
AAT	Taux AAT (arrêt de travail en ligne)	80 %	38,5 pts 269,5€
AT-MP	Taux de CM AT-MP (certificat médical d'accident de travail ou de maladie professionnelle)	30 %	38,5 pts 269,5€
PSE	Taux de PSE (protocole de soins électronique)	80 %	38,5 pts 269,5€
DMT	Taux de DMT (déclaration de médecin traitant)	90 %	38,5 pts 269,5€
SPE	Taux de SPE (prescription électronique de transport)	10 %	26 pts 182€
	Capacité à coder		50 pts 350€
	Amélioration du service offert aux patients		70 pts 490€
	Valorisation de la fonction de maitre de stage		40 pts 280€
	Aide pour équipement vidéotransmission		50 pts 350€
	Aide pour équipements médicaux connectés		25 pts 175€
SAS	Participation au SAS		200 pts 1400€

CSMF